



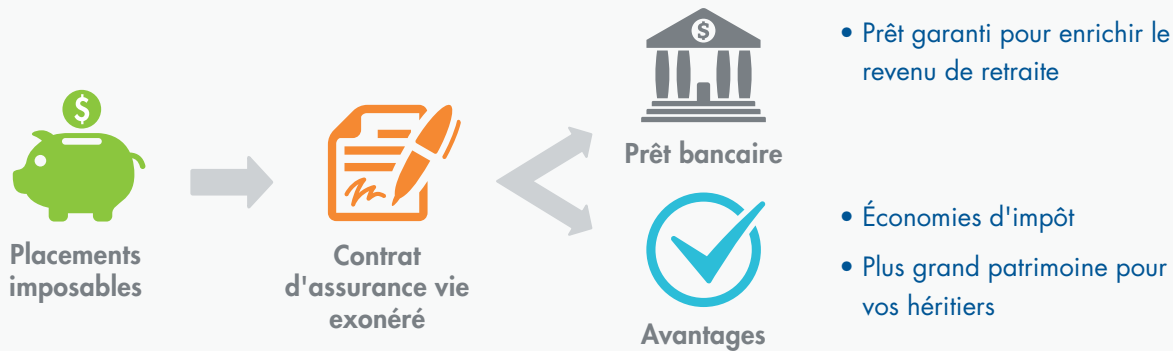
LA SOLUTION RETRAITE-PRIVILÈGE^{MD} EN AYANT RECOURS À L'ASSURANCE VIE ENTIÈRE

C'est le genre de traitement de faveur que vous souhaitez. Enrichissez votre revenu de retraite.

Lorsqu'il est question de retraite, nous voulons tous voir grand! Si l'épargne-retraite ne suffit pas à concrétiser nos rêves, la Solution retraite-privilège peut aider.

Certains contrats d'assurance vie ont une valeur de rachat à laquelle vous pouvez accéder. Utilisez-la comme garantie pour obtenir un prêt bancaire libre d'impôt afin d'enrichir votre revenu de retraite. Contrairement aux prêts traditionnels, la dette est remboursée en utilisant le produit du contrat d'assurance vie¹.

Grâce à la Solution retraite-privilège, vous réacheminez une partie de votre argent provenant des placements imposables afin de payer les primes d'un contrat d'assurance vie permanente.



LA SOLUTION RETRAITE-PRIVILÈGE EN ACTION POUR VOUS

Profiter d'économies d'impôt et faire fructifier votre actif

- En réacheminant des sommes des placements imposables dans un contrat d'assurance vie, vous payez moins d'impôt maintenant² et à l'avenir.
- Les fonds au titre du contrat d'assurance fructifient avec avantages fiscaux.
- Les paiements au-delà de la prime requise peuvent accélérer la croissance de la valeur à même le contrat³.

Profiter de votre retraite

- Dès que la valeur de rachat du contrat est suffisante pour satisfaire aux exigences relatives à l'obtention d'un prêt de l'établissement financier, vous pouvez faire la demande d'un prêt en utilisant le contrat comme garantie⁴.
- Le prêt bancaire peut enrichir votre revenu de retraite avec de l'argent libre d'impôt.

Au décès, le produit de l'assurance vie rembourse le prêt et le reste est versé à la personne bénéficiaire.

LA SOLUTION RETRAITE-PRIVILÈGE^{MD}

LA SOLUTION PRIVILÉGIÉE

Par exemple : **Voici Bernard et Sandra**

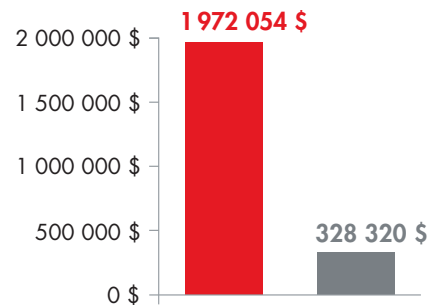
- Bernard et Sandra ont tous les deux 43 ans.
- Il prévoient prendre leur retraite à 65 ans.
- Ils peuvent mettre de côté la somme de 24 000 \$ par année pour les 15 prochaines années.
- À l'âge de 65 ans, ils ont besoin de 30 000 \$ par année comme complément de revenu de retraite jusqu'à l'âge de 85 ans.

Ils ont la possibilité d'utiliser leurs placements imposables ou la valeur de rachat d'un contrat d'assurance vie comme garantie en vue d'un prêt.

Quelle est la solution la plus fiscalement avantageuse?

Valeur nette du patrimoine à 85 ans

(une fois le prêt remboursé)⁵



■ Solution retraite-privilege (assurance vie entière Équimax^{MD})⁶
 ■ Placement imposable (taux de rendement annuel de 6 %)⁷

En ayant recours à l'assurance vie entière avec participation Équimax comme garantie en vue d'un prêt libre d'impôt, Bernard et Sandra enrichissent leur **revenu** de retraite et se constituent un patrimoine beaucoup **plus important**.

	Placement imposable (taux de rendement annuel de 6 %)	Solution retraite-privilege (assurance vie conjointe dernier décès Équimax)
À l'âge de 85 ans	328 320 \$	3 288 009 \$
Moins le solde du prêt	0 \$	1 315 955 \$
Valeur nette du patrimoine	328 320 \$	1 972 054 \$

C'EST LA SOLUTION QUI POURRAIT VOUS CONVENIR LE MIEUX SI...

- Vous détenez des placements imposables.
- Vous désirez réduire l'impôt que vous payez.
- Vous désirez enrichir votre revenu de retraite.
- Vous désirez laisser de l'argent à vos êtres chers ou à une œuvre de bienfaisance.
- Vous avez un testament à jour.

Votre conseillère ou votre conseiller peut vous montrer comment la Solution retraite-privilege peut vous être profitable.

¹ Selon les conditions du contrat de prêt, l'établissement financier prêteur pourrait exiger des paiements réguliers ou périodiques du prêt. ² Selon la nature de votre placement imposable. ³ Le paiement supplémentaire se limite au montant requis pour maintenir le statut d'exonération d'impôt du contrat. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'illustration du produit. ⁴ Avec un prêt bancaire garanti, le prêteur sera un établissement prêteur tiers. L'accès au prêt d'un établissement prêteur tiers n'est pas garanti par l'Assurance vie du Canada et ne fait pas partie du contrat d'assurance vie. L'emprunteuse ou l'emprunteur doit en faire la demande et satisfaire aux exigences relatives à l'obtention d'un prêt de l'établissement prêteur tiers. L'emprunteur pourrait être en mesure d'emprunter une somme allant jusqu'à 100 % de la valeur de rachat du contrat auprès d'un établissement prêteur tiers. Le montant minimal du prêt varie selon l'établissement financier. Certains établissements financiers exigent un prêt minimal garanti de 250 000 \$. La capacité d'obtenir un prêt et les conditions d'un prêt sont sous réserve des politiques de souscription financière de l'établissement prêteur tiers au moment de contracter le prêt et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Il pourrait y avoir des conditions, des frais et des coûts associés à l'obtention d'un prêt bancaire garanti. ⁵ Taux du prêt de 7 % selon l'âge hypothétique au décès de 100 ans. ⁶ Assurance vie entière avec participation Bâtitseur de patrimoine Équimax^{MD} conjointe dernier décès à 20 paiements. Taux standards pour personnes non fumeuses en vigueur le 1^{er} juillet 2019. Mode d'affectation des participations bonifications d'assurance libérée. Prestation de décès initiale de 1 053 673 \$. L'illustration des ventes de cette étude de cas montre un prélèvement des primes sur les participations à la 15^e année, après quoi, aucun autre paiement n'est requis. L'illustration repose sur le barème des participations 2019-2020 demeurant inchangé pendant la durée du contrat. Une diminution du barème des participations de l'assurance vie pourrait retarder le point de prélèvement des primes sur les participations et exiger que vous payiez les primes sur une période plus longue que l'indiquait l'illustration initialement; ou pourrait nécessiter que vous repreniez le paiement des primes pour un certain temps si votre contrat bénéficiait de l'option de paiement des primes sur les participations. Les participations ne sont pas garanties et peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation. ⁷ Taux de rendement annuel de 6 %. Portefeuille de placement composé de 50 % d'intérêt et de 50 % de dividendes. Taux marginal d'imposition de 50 % et taux d'imposition personnel sur les dividendes de 35 %. Des retraits de 30 000 \$ seront effectués pendant 20 ans dès l'âge de 65 ans.

La Solution retraite-privilege est un concept. Il ne s'agit pas d'un produit ou d'un contrat. Ce concept a été établi en fonction de la législation fiscale actuelle qui est susceptible de changer. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel. ^{MD} indique une marque déposée de l'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.